



Fonds de revenu Jazz Air

États financiers consolidés
31 décembre 2008 et 2007

Le 10 février 2009

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
Summit Place
1601 Lower Water Street, Suite 400
Halifax, Nova Scotia
Canada B3J 3P6
Téléphone +1 (902) 491 7400
Télécopieur +1 (902) 422 1166

Rapport des vérificateurs

Aux porteurs de parts de Fonds de revenu Jazz Air

Nous avons vérifié les bilans consolidés de **Fonds de revenu Jazz Air** aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des capitaux propres, des résultats, du résultat étendu et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé) « *PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.* »

Comptables agréés
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Le 10 février 2009

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints de **Fonds de revenu Jazz Air**, dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil des fiduciaires. La direction a dressé les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le comité de vérification, des finances et du risque du conseil des fiduciaires a examiné et approuvé les états financiers consolidés du Fonds et a recommandé au conseil des fiduciaires de les approuver.

Le président et chef de la direction,

(signé) « Joseph D. Randell »

Le premier vice-président et chef des affaires financières,

(signé) « Allan D. Rowe »

Fonds de revenu Jazz Air
Bilans consolidés
31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 876	122 874
Comptes débiteurs - comptes clients et autres créances (note 16)	71 618	82 435
Pièces de rechange, matériel et fournitures (note 2)	46 150	37 587
Charges payées d'avance	12 905	8 560
Total de l'actif à court terme	262 549	251 456
Immobilisations corporelles (note 4)	219 028	225 387
Actifs incorporels (note 5)	722 102	764 985
Écart d'acquisition (note 6)	-	147 284
Autres actifs (note 7)	29 072	33 756
	1 232 751	1 422 868
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 16)	197 046	201 750
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	2 837	2 119
Distributions à payer	10 296	10 296
Total du passif à long terme	210 179	214 165
Dettes à long terme (note 9)	114 729	113 475
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	20 581	19 069
Impôts sur les bénéfices futurs (note 12)	23 561	74 545
Autres passifs à long terme (note 11)	55 672	58 838
	424 722	480 092
Capitaux propres	808 029	942 776
	1 232 751	1 422 868

Dépendance économique (note 16)
Engagements (note 17)
Éventualités (note 23)
Événement postérieur à la date du bilan (note 24)

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé par les fiduciaires

(signé) « Katherine M. Lee »
Fiduciaire

(signé) « Richard H. McCoy »
Fiduciaire

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des capitaux propres
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	Capitaux propres \$	Bénéfices non répartis (déficit)		Surplus d'apport \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Total \$
		Cumul des résultats \$	Distributions \$			
Solde au 31 décembre 2006	246 174	15 392	(19 983)	-	-	241 583
Solde d'ouverture rajusté par suite de l'adoption de nouvelles conventions comptables relatives aux instruments financiers	-	-	-	-	(409)	(409)
Solde retraité au 31 décembre 2006	246 174	15 392	(19 983)	-	(409)	241 174
Variation de la juste valeur durant l'exercice	-	-	-	-	251	251
Émission de 638 223 parts du Fonds	5 457	-	-	-	-	5 457
Émission de 50 000 000 de parts du Fonds	401 500	-	-	-	-	401 500
Émission de 47 226 920 parts du Fonds	387 733	-	-	-	-	387 733
Distributions	-	-	(107 203)	-	-	(107 203)
Parts du Fonds détenues par des régimes de rémunération à base de parts (note 19)	(6 200)	-	-	4 505	-	(1 695)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial	-	-	-	1 112	-	1 112
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme	-	-	-	335	-	335
Rachat de 1 077 parts du Fonds remises par les porteurs de parts	(8)	-	-	-	-	(8)
Bénéfice net de l'exercice	-	14 120	-	-	-	14 120
Solde au 31 décembre 2007	1 034 656	29 512	(127 186)	5 952	(158)	942 776
Variation de la juste valeur durant l'exercice	-	-	-	-	(3 028)	(3 028)
Distributions	-	-	(123 552)	-	-	(123 552)
Parts du Fonds détenues par des régimes de rémunération à base de parts (note 19)	(205)	-	-	(1 626)	-	(1 831)
Accroissement lié au régime d'intéressement à long terme initial (note 19)	-	-	-	1 850	-	1 850
Accroissement lié au régime permanent d'intéressement à long terme (note 19)	-	-	-	1 224	-	1 224
Perte de l'exercice	-	(9 410)	-	-	-	(9 410)
Solde au 31 décembre 2008	1 034 451	20 102	(250 738)	7 400	(3 186)	808 029

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des résultats
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

	2008 \$	2007 \$
Produits d'exploitation (note 16)		
Passagers	1 622 850	877 058
Autres	13 439	4 756
	1 636 289	881 814
Charges d'exploitation (note 16)		
Salaires	292 647	167 905
Avantages sociaux	52 563	27 924
Carburant pour avions	430 216	196 024
Amortissement	72 509	39 873
Restauration et fournitures connexes	14 795	9 850
Matériel, fournitures et services pour la maintenance des appareils	129 533	71 346
Redevances aéroportuaires et redevances de navigation	199 419	118 157
Frais de location d'appareils	127 758	70 041
Services d'escale	107 345	53 946
Autres	103 333	61 651
	1 530 118	816 717
Bénéfice d'exploitation	106 171	65 097
Quote-part du bénéfice net revenant au Fonds	-	25 464
Intérêts créditeurs	4 236	4 301
Intérêts débiteurs	(8 505)	(4 905)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	182	11
Perte de change	(6 263)	(436)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 6)	(153 230)	-
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 8)	(2 985)	(867)
	(166 565)	23 568
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices futurs	(60 394)	88 665
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices futurs (note 12)	(50 984)	74 545
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(9 410)	14 120
Nombre moyen pondéré de parts du Fonds	122 074 380	100 970 364
Résultat par part du Fonds, de base et dilué	(0,08) \$	0,14 \$

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés du résultat étendu
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(9 410)	14 120
Autres éléments du résultat étendu		
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2 408)	64
Reclassement aux résultats des (gains réalisés nets) pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(620)	187
Résultat étendu	(12 438)	14 371

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Fonds de revenu Jazz Air
États consolidés des flux de trésorerie
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens)

	2008 \$	2007 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(9 410)	14 120
Charges (crédits) hors trésorerie		
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite	-	(25 464)
Amortissement	72 509	39 873
Distributions en trésorerie de la Société en commandite gagnées	-	35 131
Amortissement des frais de location d'appareils payés d'avance et des frais connexes	1 928	1 072
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(182)	(11)
Rémunération à base de parts	3 074	1 447
Perte (gain) de change	4 090	(947)
Impôts sur les bénéfices futurs	(50 984)	74 545
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	153 230	-
Perte non réalisée sur le papier commercial adossé à des actifs (note 8)	2 985	867
Autres	(1 383)	(1 104)
Financement du régime de rémunération à base de parts, déduction faite des extinctions	(1 831)	(1 695)
	174 026	137 834
Variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation (note 15)	(18 938)	(34 640)
	155 088	103 194
Activités de financement		
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	(2 265)	(706)
Rachat de parts de Jazz	-	(8)
Distributions	(123 552)	(98 730)
	(125 817)	(99 444)
Activités d'investissement		
Augmentation de la trésorerie à la consolidation de la filiale	-	138 096
Acquisition d'immobilisations corporelles	(20 661)	(13 180)
Diminution des comptes débiteurs à long terme	210	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	182	11
Équivalents de trésorerie reclassés dans les autres actifs, déduction faite de l'ajustement de la juste valeur (note 8)	-	(5 816)
	(20 269)	119 111
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	9 002	122 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	122 874	13
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	131 876	122 874
Versements d'intérêts en trésorerie	10 747	5 556
Encaissements d'intérêts en trésorerie	4 579	4 131
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de ce qui suit :		
Trésorerie	29 042	122 874
Dépôts à terme et titres à revenu fixe	102 834	-

Les résultats de la Société en commandite sont inclus dans le périmètre de consolidation depuis le 24 mai 2007. Avant cette date, les résultats de la Société en commandite étaient comptabilisés à la valeur de consolidation (note 3).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

1 Nature des activités et dépendance économique

Fonds de revenu Jazz Air (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable, sans personnalité morale, établie sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 25 novembre 2005, puis modifiée et reformulée en date du 24 janvier 2006 (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds est admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le bureau principal et siège social du Fonds est situé au 1 000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 2100, Montréal (Québec), H3B 4W5. Le Fonds a été établi afin d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, des participations dans Jazz Air S.E.C. (la « Société en commandite ») et dans son commandité, Commandité Gestion Jazz Air Inc. (« Commandité Jazz »), transporteur aérien régional, ainsi que tout autre placement autorisé par le conseil des fiduciaires du Fonds (les « fiduciaires »). Toute mention du Fonds dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés renvoie, selon le contexte, au Fonds et à ses filiales, à Fiducie Jazz Air (la « Fiducie ») et à la Société en commandite collectivement, au Fonds et à au moins une de ses filiales, à au moins une des filiales du Fonds ou au Fonds lui-même.

La Société en commandite exploite une société aérienne régionale au Canada et aux États-Unis. À effet du 1^{er} janvier 2006, la Société en commandite a conclu avec Air Canada un contrat d'achat de capacité (le « CAC ») en vertu duquel Air Canada achète la capacité des appareils portant le nom commercial « Air Canada Jazz » sur des liaisons qu'elle a déterminées. Air Canada reçoit tous les produits passagers et fret réalisés sur les vols réguliers exploités par la Société en commandite en vertu du CAC et paie la Société en commandite pour la capacité des appareils. La Société en commandite dépend économiquement et commercialement d'Air Canada et de certaines de ses filiales, puisque ces entités, outre le fait qu'elles représentent sa principale source de produits, lui fournissent d'importants services. De plus, Air Canada et ses filiales financent en grande partie les appareils de la Société en commandite.

La Société en commandite connaît généralement une demande plus forte pour ses services aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande plus faible aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement causées par le nombre élevé de voyageurs d'agrément qui se déplacent de préférence au printemps et en été, ce qui fait augmenter les besoins en heures de vol d'Air Canada. La Société en commandite a des coûts fixes substantiels qui ne fluctuent pas vraiment selon la demande des passagers à court terme. Les produits qu'elle réalise aux termes du CAC ne varient pas de façon marquée selon les coefficients d'occupation.

2 Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés du Fonds sont libellés en dollars canadiens et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada. Pour dresser les états financiers conformément aux PCGR, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et de charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Périmètre de consolidation

Ces états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et, depuis le 24 mai 2007, les comptes consolidés de la Société en commandite, entité à détenteurs de droits variables dont le Fonds est le principal bénéficiaire. Avant le 24 mai 2007, le Fonds comptabilisait sa participation dans la Société en commandite selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Tous les soldes et toutes les opérations intersociétés sont éliminés.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

c) Entités à détenteurs de droits variables

À son établissement, le Fonds a adopté la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities) » (la « NOC-15 »). Selon la NOC-15, une entité à détenteurs de droits variables (une « EDDV ») est une entité qui ne dispose pas des capitaux propres à risque lui permettant de financer ses activités sans un soutien financier subordonné fourni par un tiers, ou dont les porteurs de titres de capitaux propres ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle ou ne peuvent absorber les pertes prévues de l'entité ni en toucher les rendements prévus. Les EDDV doivent être consolidées par une entité si cette dernière est réputée en être le principal bénéficiaire, soit la partie qui absorbera la majorité des pertes découlant des activités de l'EDDV ou qui a le droit de recevoir la majorité des rendements résiduels de l'EDDV, ou les deux.

La direction a examiné sa propriété ainsi que ses intérêts contractuels et financiers dans d'autres entités et a déterminé qu'à l'exception de la consolidation des comptes consolidés de la Société en commandite et des régimes de rémunération à base de parts du Fonds dont il est fait mention à la note 2 j), cette note d'orientation n'a pas d'incidence sur les états financiers du Fonds.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes de comptes bancaires courants servant à l'exploitation, de dépôts à terme et de titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de 90 jours ou moins. Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré des placements était de 1,62 % (néant en 2007).

e) Produits d'exploitation

En vertu du CAC, la Société en commandite reçoit une rémunération pour les services qu'elle fournit à Air Canada, comme il est mentionné aux notes 1 et 16. Les sommes connexes payables par Air Canada sont comptabilisées dans les produits d'exploitation lorsque la capacité est fournie. Les paiements incitatifs et les ajustements de marge, décrits à la note 16, sont comptabilisés respectivement à titre d'augmentation et de diminution des produits passagers, en fonction des estimations de la direction au cours de l'exercice.

Les autres produits sont tirés des vols nolisés, des services de maintenance, de réparation et de révision (« MRR ») et d'autres sources comme les services d'escale pour des tiers et la formation sur simulateurs de vols. Ces autres produits sont constatés lorsque le service est fourni.

Aux termes du CAC, un montant par appareil doit être versé mensuellement à la Société en commandite en guise de remboursement de certains frais liés à la propriété des appareils. Conformément à l'abrégié n° 150 du Comité sur les problèmes nouveaux, intitulé « Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location », la Société en commandite a déterminé qu'une composante de ses produits réalisés en vertu du CAC constituait un revenu de location, étant donné que le CAC confère un droit d'utilisation, pendant une période préétablie, d'un type et d'un nombre spécifiques d'appareils désignés comme les « appareils visés ». Le montant réputé être un revenu de location s'est chiffré à 159 647 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (91 097 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007). Ce montant a été inscrit à titre de produits dans les états consolidés des résultats du Fonds, sous le poste « Passagers ».

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

f) Avantages sociaux futurs

Les principales conventions comptables suivies relativement aux avantages sociaux futurs, conventions qui sont conformes au chapitre 3461 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (« ICCA »), « Avantages sociaux futurs », et qui ont trait au régime de retraite à prestations déterminées du Fonds à l'intention des pilotes, au régime complémentaire de retraite des cadres du Fonds et aux autres avantages sociaux futurs, se présentent comme suit :

- Le coût des prestations de retraite des salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après les taux d'intérêt du marché et les meilleures hypothèses de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la croissance des salaires et l'âge des salariés au départ à la retraite. Les obligations sont attribuées à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités.
- Le coût des autres avantages sociaux futurs est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, le cas échéant, en fonction des taux d'intérêt du marché et des meilleures estimations de la direction quant à l'âge des salariés au départ à la retraite, au taux de croissance du coût des soins de santé, à la progression des salaires et à l'inflation en général.
- Le rendement prévu de l'actif des régimes est fondé sur son taux de rendement à long terme prévu et sur sa juste valeur. Il est raisonnablement possible de croire que l'estimation faite par la direction quant au taux de rendement à long terme puisse varier à mesure que la direction continuera d'évaluer les placements et stratégies et par suite de l'évolution des marchés des capitaux.
- Les coûts des services passés découlant des modifications du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs à la date de la modification. À l'heure actuelle, cette période est de 19 ans pour le régime de retraite et de 14 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres.
- L'excédent des gains et pertes actuariels nets non comptabilisés et cumulatifs au titre du régime de retraite à prestations déterminées et du régime complémentaire de retraite des cadres sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de marché de l'actif des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux, est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés actifs qui devraient normalement toucher des prestations en vertu du régime (à l'heure actuelle, 19 ans pour le régime de retraite et 14 ans pour le régime complémentaire de retraite des cadres).
- La date de fin d'exercice est le 31 décembre et la date d'évaluation de l'actif des régimes et des obligations au titre des régimes est le 31 décembre. Pour les exercices précédents, la date d'évaluation était le 30 novembre. L'obligation au titre des prestations de retraite est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime et se terminant à sa cessation d'emploi, à son décès ou à son départ à la retraite, selon la première de ces éventualités. L'obligation au titre des autres avantages sociaux futurs est attribuée à la période commençant à la date d'adhésion du salarié au régime ou à la date de début de son invalidité, selon le cas, et se terminant à son départ à la retraite, à la fin de son invalidité ou à 65 ans, selon la première de ces éventualités.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

g) Régimes de rémunération à base de parts du Fonds

Régime d'intéressement à long terme initial

La Société en commandite s'est engagée à attribuer aux cadres clés des parts du Fonds à titre de prime non récurrente, en reconnaissance de leur contribution à la réalisation du premier appel public à l'épargne de Fonds de revenu Jazz Air (le « placement ») et en guise de rémunération incitative en vertu d'un régime d'intéressement à long terme initial (le « régime initial »). Le 9 février 2007, Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a transféré 638 223 parts du Fonds dans une fiducie en vue du financement du régime initial. Aux termes de ce régime, 50 % des parts du Fonds attribuées sont assujetties à des conditions d'acquisition fondées sur le rendement, et les droits sur les 50 % restants sont assujettis à des critères de temps écoulé et ont été acquis le 31 décembre 2008. L'acquisition est conditionnelle à l'approbation du conseil d'administration. Les parts du Fonds conditionnelles au rendement sont acquises (à raison de un tiers par année) si l'objectif en matière d'encaisse distribuable établi par le conseil d'administration pour l'exercice, au nom de Commandité Jazz, est atteint. L'objectif ayant été atteint pour chacun des trois exercices, y compris celui terminé le 31 décembre 2008, les parts connexes ont été acquises.

Les coûts de rémunération liés aux parts du Fonds fournies par ACE sont inscrits à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition, à mesure que les critères d'acquisition sont remplis et en fonction du rendement annuel estimatif, l'accroissement correspondant des capitaux propres étant porté au surplus d'apport. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts reviennent in fine aux salariés. Les parts frappées d'extinction, dans la mesure où elles avaient été fournies par ACE, ainsi que les distributions cumulées relatives à ces dernières, reviennent à ACE. La fiducie est, pour le Fonds, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers du Fonds. Les parts fournies par ACE ont été portées au crédit du surplus d'apport à leur valeur globale au 9 février 2007, date à laquelle elles ont été fournies, et un montant équivalent a été porté en diminution du capital des porteurs de parts du Fonds (les « porteurs de parts »). La charge de rémunération au titre de ce régime est imputée aux résultats sur la période d'acquisition des droits; un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres.

Régime permanent d'intéressement à long terme

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme du Fonds (le « régime permanent »), les salariés admissibles ont droit à des attributions annuelles de parts du Fonds établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les parts du Fonds, détenues en fiducie pour le compte des salariés admissibles, sont acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle elles sont attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles en matière d'encaisse distribuable fixées par le conseil d'administration, au nom de Commandité Jazz, pour le cycle de rendement. Le Fonds achètera les parts du Fonds sur le marché secondaire. Les distributions déclarées par le Fonds sur les parts du Fonds attribuées en vertu de ce régime peuvent être investies en parts du Fonds supplémentaires, qui seront acquises en même temps que les parts du Fonds attribuées et de façon proportionnelle à celles-ci. Les parts du Fonds frappées d'extinction et les distributions cumulées relatives à ces dernières reviennent au Fonds. La fiducie est, pour le Fonds, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers du Fonds. La juste valeur des parts du Fonds, qui se rapproche de leur coût au titre de ce régime, est imputée aux résultats à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits et un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Les frais engagés au titre des parts du Fonds détenues sont portés en diminution des capitaux propres. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime sont comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés comme suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs financiers sont évalués à la valeur de marché et portés en résultat net à la fin de chaque exercice.
- Les comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, le montant évalué correspond généralement au coût. La direction établit la provision pour créances douteuses pour chacun des comptes en se basant, notamment, sur les résultats passés, sur sa connaissance du débiteur concerné et sur son évaluation de la conjoncture économique.
- Les comptes créditeurs, les facilités de crédit et les emprunts bancaires sont classés dans les autres passifs financiers. Après leur évaluation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement, déduction faite des coûts de transaction, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Fonds, le montant évalué correspond généralement au coût.

i) Couvertures

Le Fonds applique la comptabilité de couverture à ses swaps de taux d'intérêt, qu'il traite comme des couvertures de flux de trésorerie. Ces instruments dérivés sont évalués à la valeur de marché à la fin de chaque exercice, et les gains ou pertes qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat étendu dans la mesure où la relation de couverture est efficace.

j) Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative. La valeur des appareils et du matériel volant est amortie sur une période de 20 à 30 ans et leur valeur résiduelle moyenne estimative varie de 5 % à 20 %.

La valeur des bâtiments est amortie sur leur durée de vie utile, soit au plus 40 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf quand la durée de vie utile du bâtiment est plus longue que la durée du bail foncier. Dans ce cas, la valeur du bâtiment est amortie sur la durée du bail.

La valeur des autres immobilisations corporelles est amortie jusqu'à leur valeur résiduelle estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de la date à laquelle les actifs sont mis en service et sur les durées de vie utile estimatives suivantes :

Immeubles à bail	Sur la durée du bail concerné
Matériel au sol et autre matériel	Cinq ans

Les biens loués en vertu de contrats de location-acquisition et l'obligation qui s'y rattache pour ce qui est des loyers futurs sont comptabilisés à l'origine à un montant égal à la juste valeur du bien, ou à la valeur actualisée de ces loyers, si elle est inférieure.

Les immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties et ramenées à leur valeur résiduelle estimative sur la durée du bail.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité des actifs destinés à être utilisés est évaluée en comparant la valeur comptable nette de l'actif aux flux de trésorerie futurs non actualisés qu'il devrait générer. Une perte de valeur est inscrite si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa juste valeur.

k) Actifs incorporels et écart d'acquisition

Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement. Les actifs dont la durée de vie est indéfinie ne sont pas amortis et sont soumis annuellement à un test de dépréciation.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la somme des valeurs attribuées aux actifs acquis, moins les passifs pris en charge, à la juste valeur. L'écart d'acquisition du Fonds découle de l'acquisition progressive de la Société en commandite en 2007. Une évaluation intégrale effectuée par des évaluateurs externes au quatrième trimestre de 2007 a permis d'établir la juste valeur de tous les actifs et passifs qui existaient alors. Conformément aux recommandations du chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », l'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est toutefois soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si un événement ou un changement de situation laisse supposer que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

l) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable d'actifs à long terme qui ne sont pas des actifs incorporels à durée de vie indéfinie pourrait ne pas être recouvrée, on en teste la dépréciation éventuelle en comparant l'estimation des flux de trésorerie qu'on s'attend à tirer de ces actifs ou groupes d'actifs dans l'avenir à leur valeur comptable. Si la valeur comptable ne semble pas pouvoir être recouvrée à même les flux de trésorerie prévus, il faut calculer la perte de valeur comme l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur et la comptabiliser dans l'exercice considéré. La recouvrabilité est déterminée en fonction des flux de trésorerie non actualisés directement liés à l'utilisation du groupe d'actifs ou à sa sortie.

Les actifs dont la durée de vie est indéfinie sont soumis à un test de dépréciation en vertu des PCGR une fois par an ou lorsqu'un événement ou un changement de situation indique une dépréciation possible. Toute perte de valeur est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation se produit.

m) Conversion de devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours du change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires et les autres éléments de résultat sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les pertes de change de 6 263 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (436 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007) ont été prises en compte dans les autres produits (charges) hors exploitation.

n) Paiements exigibles en vertu de contrats de location d'appareils

Le total des frais de location d'appareils en vertu de contrats de location-exploitation, des incitatifs à la location reçus et des frais connexes sur la durée des contrats est imputé aux charges d'exploitation selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais de location et les frais connexes payés d'avance représentent l'écart entre, d'une part, l'amortissement linéaire des frais de location d'appareils et, d'autre part, les frais de location exigés aux termes des contrats de location-exploitation et les frais juridiques et charges d'exploitation connexes liés aux contrats de location. Les incitatifs à la location à court terme et à long terme non amortis sont comptabilisés respectivement dans les comptes créditeurs et charges à payer et dans les autres passifs à long terme.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

o) Maintenance et réparation

Les coûts de maintenance et de réparation sont portés aux charges d'exploitation au moment où ils sont engagés. Les coûts importants de modification du matériel en vue de l'améliorer sont capitalisés et amortis sur la durée de vie résiduelle des actifs en question.

Le Fonds utilise la méthode des coûts directs pour comptabiliser les coûts de révision des appareils au moment où la révision a lieu. La plupart des moteurs d'avions font l'objet de contrats de service à long terme qui couvrent des réparations prévues et imprévues. Selon ces contrats, le Fonds paie mensuellement un montant fixe pour chaque heure de vol et le tiers vendeur assume la responsabilité de la réparation des appareils sans coûts additionnels pour le Fonds, sous réserve d'exclusions spécifiées. Les coûts de maintenance prévus par ces contrats sont comptabilisés lorsqu'il existe une obligation contractuelle. Pour les moteurs qui ne sont pas visés par un tel contrat de service à long terme, les révisions sont passées en charges dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts de maintenance pour certains appareils et composantes avioniques, trains d'atterrissage et services de maintenance normaux et récurrents sont passés en charges au moment où le service est rendu.

p) Impôts sur les bénéfices futurs

Le Fonds suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, méthode selon laquelle des actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés au titre des conséquences fiscales futures attribuables aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs existants. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont calculés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés être recouvrés ou réglés. L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts futurs d'une modification du taux d'imposition est portée aux résultats de l'exercice au cours duquel cette modification entre en vigueur ou pratiquement en vigueur.

q) Résultat par part

Le résultat par part est calculé en fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation. Les parts du Fonds détenues en vertu des régimes de rémunération à base de parts ont réduit le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation à compter de la date à laquelle elles ont été versées aux régimes.

r) Distribution aux porteurs de parts

Les distributions à payer par le Fonds à ses porteurs de parts, lesquelles sont déterminées au gré des fiduciaires, sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées.

Modifications de conventions comptables

Au premier trimestre de 2008, le Fonds a adopté les recommandations de quatre nouveaux chapitres du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers du Fonds.

Instruments financiers

Le chapitre 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », vient modifier les exigences d'information sur les instruments financiers du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Dans la mesure où les exigences d'information de cette nouvelle norme sont les mêmes que celles de la norme précédente et ont déjà été intégrées aux états financiers annuels, aucune information supplémentaire n'a été présentée.

Le chapitre 3863, « Instruments financiers - présentation », confirme les exigences de présentation du chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ».

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

Les nouvelles normes exigent la présentation d'informations sur l'importance des instruments financiers pour la situation financière et le rendement du Fonds, de même que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds est exposé, et sur la façon dont ces risques sont gérés. Les informations que ces nouveaux chapitres recommandent de fournir sont présentées à la note 22 afférente aux présents états financiers consolidés.

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », établit les exigences d'information relatives au capital du Fonds et à la façon dont il est géré. Il a pour objectif de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures du Fonds en matière de gestion du capital. Les informations que ce nouveau chapitre recommande de fournir sont présentées à la note 21 afférente aux présents états financiers consolidés.

Stocks - pièces de rechange, matériel et fournitures

Le chapitre 3031, « Stocks », remplace la norme actuelle sur les stocks, le chapitre 3030. Il fournit des directives plus détaillées sur l'évaluation et augmente les exigences d'information en vue d'accroître la transparence. La politique de comptabilisation des stocks du Fonds respecte les exigences d'évaluation. En effet, le Fonds évalue les pièces de rechange, le matériel et les fournitures au coût, selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks passé en charges a été de 37 277 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (19 520 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007).

Modifications d'estimations comptables

Durant le deuxième trimestre de 2008, le Fonds a changé ses estimations quant à la durée de vie utile et à la valeur résiduelle prévue de certains appareils et certaines pièces de matériel volant pour qu'elles concordent avec les modalités du CAC. Les estimations mises à jour reflètent plus fidèlement la durée de vie utile prévue de ces actifs pour le Fonds et entraînent une révision de la valeur résiduelle pour refléter à la fois la modification de la durée de vie utile et les conditions du marché actuelles et prévues pour ces appareils. Ces changements ont été appliqués de manière prospective. La modification des estimations servant à établir l'amortissement a eu pour effet d'augmenter la dotation à l'amortissement de 436 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Modifications comptables futures

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (« CNC ») a fait part de sa décision de remplacer les PCGR du Canada par les IFRS. Le 13 février 2008, le CNC a fixé au 1^{er} janvier 2011 la date de basculement obligatoire aux IFRS des entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes. C'est donc dire que le Fonds devra préparer les états financiers intermédiaires et annuels selon les IFRS pour les exercices ouverts à compter de 2011. Le Fonds a formé une équipe de mise en œuvre qui regroupe des ressources internes et un expert-conseil externe. Le plan de transition qui assurera la conversion aux nouvelles normes dans les délais impartis est en cours d'élaboration et prévoit les étapes suivantes :

- Sensibilisation et évaluation initiale - cette étape consiste à déterminer les principales répercussions que l'adoption des IFRS peut avoir sur le Fonds. Chaque norme comptable est évaluée par rapport aux IFRS puis reçoit une cote de priorité - élevée, moyenne ou faible - selon que les différences entre les IFRS et les PCGR du Canada sont importantes ou non. En outre, les employés et les membres du conseil d'administration concernés sont informés des incidences de la transition et des échéances connexes. Le Fonds a terminé cette étape au troisième trimestre de 2008.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

2 Principales conventions comptables (suite)

- Évaluation détaillée - on examine et analyse en profondeur les différences entre les IFRS et les PCGR du Canada aux points de vue de la comptabilisation et de la présentation de l'information. Une fois que ces différences ont été établies, on évalue leurs retombées potentielles sur les conventions comptables, les systèmes d'information et les procédés d'affaires. Un plan d'action est alors élaboré pour chaque élément touché. Cette étape est en cours.
- Mise en œuvre et examen - le plan d'action élaboré au cours de l'étape de l'évaluation détaillée est mis en œuvre pour faciliter, au besoin, la création de nouveaux comptes et de modèles d'états financiers et la modification de systèmes et de procédés. Les conventions comptables sont approuvées, y compris les choix faits en vertu des règles de transition prévues par IFRS 1, « Première adoption des Normes internationales d'information financière ».

Une première analyse a permis d'établir une liste partielle des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur le Fonds :

- IFRS 1 - cette norme prévoit des exemptions facultatives et obligatoires pour les entités au moment de l'adoption initiale des IFRS. Le Fonds est en train d'évaluer les exemptions facultatives et appliquera celles qu'il juge les plus appropriées.
- Immobilisations corporelles - en vertu de la Norme comptable internationale (« IAS ») 16, une entité doit ventiler le coût d'un actif en ses parties significatives au moment de la comptabilisation initiale et doit amortir séparément chacune de ces parties sur sa durée d'utilité plutôt que l'actif dans son ensemble. Cette exigence pourrait avoir une incidence sur le mode de suivi et d'amortissement des principaux composants des appareils. En outre, le coût des principaux travaux de maintenance doit être comptabilisé séparément dans le coût initial et amorti sur la durée des travaux de maintenance. Il est ensuite recapitalisé et le cycle se répète sur la durée d'utilité de l'actif.
- Dépréciation d'actifs - IAS 36 prévoit un test de dépréciation en une seule étape, soit la comparaison directe de la valeur comptable de l'actif à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité (qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie). Il pourrait donc y avoir davantage de dépréciations dans les cas où la recouvrabilité de la valeur comptable d'actifs en vertu des PCGR du Canada a été fondée sur la valeur non actualisée des flux de trésorerie.
- Comptabilisation des contrats de location - contrairement aux PCGR du Canada, IAS 17 ne prévoit pas de mesures normatives pour les contrats de location. Par conséquent, il faudra examiner tous les contrats pour déterminer s'ils se classent dans les contrats de location simple ou les contrats de location-financement, selon l'opinion de la direction quant au degré d'imputation des risques et des avantages inhérents à la propriété.
- Comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies et des autres avantages sociaux futurs - en vertu d'IAS 19, le coût des services passés dans le cadre d'un régime à prestations définies doit être comptabilisé plus rapidement : il doit être passé en charges immédiatement si les prestations sont acquises; dans le cas contraire, il doit être comptabilisé selon un mode linéaire jusqu'à ce que les prestations soient acquises. Selon les PCGR du Canada, le coût des services passés est généralement amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité. En outre, en vertu d'IAS 19, les gains et pertes actuariels peuvent être comptabilisés directement dans les capitaux propres au lieu d'être constatés dans les résultats. Dans le cas des autres avantages sociaux futurs, les gains et les pertes actuariels, ainsi que le coût des services passés, doivent être comptabilisés immédiatement sans possibilité d'amortissement.

Outre les normes susmentionnées, les IFRS imposent des obligations d'information et de présentation qui dépassent généralement celles qui sont imposées par les PCGR du Canada. Ces obligations seront mentionnées dans l'analyse détaillée; au besoin, on recueillera des données supplémentaires pour y satisfaire.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz

Le 2 février 2006, le Fonds détenait 25 000 000 de parts de la Société en commandite (les « parts de société en commandite »), soit 20,3 %, pour un coût net de 246 174 \$. ACE détenait 97 865 143 parts de société en commandite, soit 79,7 %.

Le 9 février 2007, ACE a échangé 638 223 de ses parts de société en commandite contre 638 223 parts du Fonds. Les 638 223 parts du Fonds ont été transférées à une fiducie en vue du financement des attributions qui avaient été consenties aux employés en vertu du régime d'intéressement à long terme initial du Fonds.

Le 14 mars 2007, aux termes d'un plan d'arrangement approuvé en octobre 2006, ACE a échangé 25 000 000 de parts de société en commandite contre un nombre égal de parts du Fonds. Ces parts du Fonds ont été distribuées aux actionnaires d'ACE comme faisant partie d'une distribution spéciale. À cette même date, ACE a également échangé 25 000 000 de parts de société en commandite supplémentaires contre 25 000 000 de parts du Fonds aux termes du contrat de liquidité pour les investisseurs. Le 30 mars 2007, ACE a échangé ses 47 226 920 parts de société en commandite restantes contre un nombre égal de parts du Fonds. Le 24 mai 2007, ACE a distribué 12 000 000 de parts du Fonds à ses actionnaires au moyen d'une distribution spéciale. Immédiatement après cette distribution, la participation d'ACE dans le Fonds est passée de 58,8 % à 49,0 %. Le 22 octobre 2007, ACE a vendu 35 500 000 parts du Fonds supplémentaires, ce qui a porté sa participation à 20,1 %, soit le pourcentage minimal requis pour qu'elle puisse nommer la majorité des administrateurs de Commandité Jazz en vertu de la convention des porteurs de titres intervenue entre le Fonds, la Fiducie, la Société en commandite, Commandité Jazz et ACE (la « convention des porteurs de titres »).

Le 24 janvier 2008, ACE a vendu 13 000 000 de parts, ramenant ainsi sa participation dans le Fonds à 9,5 % des parts émises et en circulation. Par suite de cette vente, ACE n'a plus le droit de nommer la majorité des administrateurs de Commandité Jazz conformément à la convention des porteurs de titres. Cette convention a été résiliée par les parties le 7 février 2008.

Le 28 mai 2008, ACE a vendu les 11 726 920 parts du Fonds qui lui restaient. À la connaissance du Fonds, elle n'y détient plus aucune participation.

Du 2 février 2006 au 23 mai 2007 inclusivement, le Fonds comptabilisait sa participation dans la Société en commandite selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et comptabilisait sa quote-part du bénéfice net de la Société en commandite comme si les deux sociétés étaient consolidées, en tenant compte des hausses du niveau de participation comme une acquisition progressive, selon la méthode de l'acquisition, à la date à laquelle elles survenaient. Selon la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, les distributions déclarées et payées par la Société en commandite réduisaient la valeur comptable des participations.

Par suite de l'opération intervenue le 24 mai 2007, la Société en commandite est consolidée à titre d'entité à détenteurs de droits variables dans les comptes du Fonds. Par conséquent, depuis cette date, la participation du Fonds dans la Société en commandite n'est plus comptabilisée à la valeur de consolidation.

L'écart entre le coût d'achat et la valeur comptable nette des actifs de la Société en commandite est attribué à la juste valeur des actifs identifiables, ce qui comprend les actifs incorporels dont la durée est limitée ou indéfinie, en excédent de leur valeur comptable.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz (suite)

	2 févr. 2006 \$	9 févr. 2007 \$	14 mars 2007 \$	30 mars 2007 \$	Total \$
Acquisitions progressives de participations	20,3 %	0,5 %	40,8 %	38,4 %	100 %
Coût d'achat	246 174	5 457	401 500	387 733	1 040 864
Valeur comptable nette proportionnelle de la Société en commandite	9 494	425	35 204	35 813	80 936
Excédent du coût d'achat sur la valeur comptable nette des actifs acquis	236 680	5 032	366 296	351 920	959 928
<i>Réparti comme suit :</i>					
Actifs incorporels					
Actifs ayant une durée de vie limitée CAC	165 401	4 179	328 139	308 843	806 562
Actifs ayant une durée de vie indéfinie					
Nom commercial Jazz	19	1	60	56	136
Écart d'acquisition	71 260	852	38 097	43 021	153 230
	236 680	5 032	366 296	351 920	959 928

Au deuxième trimestre de 2008, le Fonds a ajusté la répartition du coût d'achat pour refléter un passif à long terme non comptabilisé lié aux avantages complémentaires de retraite, lequel a été pris en charge par la Société en commandite lors de sa formation. Cet ajustement s'est traduit par une augmentation de 5 946 \$ de l'écart d'acquisition.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

3 Participations dans la Société en commandite et Commandité Jazz (suite)

La valeur comptable, avant la consolidation, de la participation du Fonds dans la Société en commandite s'établit comme suit :

	23 mai ¹⁾ 2007 \$	31 décembre 2006 \$
23 500 000 parts du Fonds acquises le 2 février 2006 et 1 500 000 parts du Fonds acquises le 27 février 2006, déduction faite des frais d'émission de 3 826 \$	246 174	246 174
638 223 parts de société en commandite échangées par ACE contre 638 223 parts du Fonds et transférées au régime initial du Fonds le 9 février 2007	5 457	-
25 000 000 de parts de société en commandite échangées par ACE contre 25 000 000 de parts du Fonds et distribuées aux actionnaires d'ACE le 14 mars 2007	200 750	-
25 000 000 de parts de société en commandite échangées par ACE contre 25 000 000 de parts du Fonds le 14 mars 2007	200 750	-
47 226 920 parts de société en commandite échangées par ACE contre 47 226 920 parts du Fonds le 30 mars 2007	387 733	-
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 2 février 2006 au 31 décembre 2006	15 459	15 459
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1 ^{er} janvier 2007 au 31 mars 2007	7 237	-
Quote-part du bénéfice net de la Société en commandite du 1 ^{er} avril 2007 au 23 mai 2007	18 227	-
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de la Société en commandite du 1 ^{er} janvier 2007 au 23 mai 2007	861	-
Distributions déclarées par la Société en commandite du 2 février 2006 au 23 mai 2007	(44 818)	(19 983)
Distributions prioritaires	(80)	(80)
	1 037 750	241 570

1) Immédiatement avant la consolidation

Pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 23 mai 2007, le Fonds a constaté, dans sa quote-part du bénéfice de la Société en commandite, un amortissement de 12 424 \$ (10 954 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006) de la valeur attribuée au CAC.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

4 Immobilisations corporelles

	31 décembre 2008		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	160 204	13 504	146 700
Installations	14 137	984	13 153
Matériel	23 893	7 206	16 687
Immeubles à bail	31 586	8 448	23 138
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	3 851	19 350
	253 021	33 993	219 028

	31 décembre 2007		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Matériel volant	153 120	6 511	146 609
Installations	13 969	346	13 623
Matériel	17 964	2 254	15 710
Immeubles à bail	30 155	2 907	27 248
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	23 201	1 004	22 197
	238 409	13 022	225 387

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles cédées en garantie de la facilité de crédit s'établissait à 199 678 \$ au 31 décembre 2008 (203 190 \$ en 2007). Un montant de 28 926 \$ a été comptabilisé au titre de la dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (13 022 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, aucune immobilisation corporelle n'a été acquise au moyen de contrats de location-acquisition (durant la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007, des immobilisations corporelles avaient été acquises à un coût global de 23 201 \$ par ce moyen).

5 Actifs incorporels

	31 décembre 2008		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 836	-	1 836
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	1 708	1 708	-
CAC	783 184	67 518	715 666
	791 328	69 226	722 102

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

5 Actifs incorporels (suite)

	Coût \$	31 décembre 2007 Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Actifs ayant une durée de vie indéfinie			
Nom commercial Jazz	1 836	-	1 836
Permis d'exploitation	4 600	-	4 600
Actifs ayant une durée de vie limitée			
Contrats des employés	1 708	925	783
CAC	783 184	25 418	757 766
	791 328	26 343	764 985

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a constaté un amortissement de 42 883 \$ (26 343 \$ la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007).

6 Écart d'acquisition

Solde au 31 décembre 2007	147 284
Ajustement au titre de l'écart d'acquisition ¹⁾	5 946
Dépréciation de l'écart d'acquisition	(153 230)
Solde au 31 décembre 2008	-

- 1) Au deuxième trimestre de 2008, le Fonds a ajusté la répartition du prix d'achat pour prendre en compte certains passifs à long terme liés aux avantages sociaux postérieurs à l'emploi non comptabilisés antérieurement qui ont été pris en charge par la Société en commandite lors de sa formation. Cet ajustement a fait augmenter l'écart d'acquisition de 5 956 \$.

Le 31 décembre 2008, le Fonds a soumis l'écart d'acquisition à un test de dépréciation afin de comparer sa valeur comptable à sa juste valeur. Le test de dépréciation d'un écart d'acquisition est effectué en deux étapes. La première consiste à établir une juste valeur en utilisant deux méthodes d'évaluation, soit une approche axée sur le marché et une approche qui repose sur les flux de trésorerie actualisés (« FTA »). L'approche axée sur le marché établit une juste valeur d'après la capitalisation boursière du Fonds. Selon l'approche axée sur les FTA, une analyse des flux de trésorerie futurs est effectuée d'après les prévisions établies à l'interne, et les flux de trésorerie sont par la suite actualisés selon le coût du capital moyen pondéré dans l'industrie. À la conclusion de la première étape, il a été déterminé que la valeur comptable était plus élevée que la juste valeur. Par conséquent, le Fonds est passé à la deuxième étape.

Selon la deuxième étape, la juste valeur calculée à la première étape doit être répartie à chaque actif et à chaque passif (y compris aux actifs incorporels qui n'avaient pas encore été comptabilisés), comme s'il s'agissait d'un regroupement d'entreprises. Par suite de cette répartition, il a été déterminé qu'aucune juste valeur résiduelle ne devait être attribuée à l'écart d'acquisition. La totalité de l'écart d'acquisition, soit 153 230 \$, a donc été présumée être dépréciée. La perte de valeur a été comptabilisée dans les charges d'exploitation hors trésorerie.

La dépréciation de l'écart d'acquisition est attribuable aux difficultés et aux incertitudes qui pèsent sur le secteur de l'aviation commerciale, notamment l'aggravation de la récession en 2009 qui devrait exercer des pressions sur les produits passagers et fret, la volatilité du prix du carburant, des taux de change et des taux d'intérêt, la dépendance économique du Fonds à l'égard d'Air Canada et le resserrement des marchés du crédit.

Aux fins de l'établissement de la juste valeur, la direction s'appuie sur un certain nombre de facteurs, notamment les résultats d'exploitation, les plans d'affaires, les flux de trésorerie futurs prévus et les données du marché. Il existe des incertitudes inhérentes à ces facteurs et au jugement de la direction dans leur application aux fins de l'analyse de la dépréciation de l'écart d'acquisition.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

7 Autres actifs

	31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Billet à recevoir ne portant pas intérêt et remboursable par versements annuels égaux sur 10 ans	419	628
Frais de location d'appareils payés d'avance et frais connexes, après amortissement cumulé	26 644	28 539
Papier commercial adossé à des actifs (note 8)	2 009	4 589
	29 072	33 756

8 Papier commercial adossé à des actifs

Les autres actifs au 31 décembre 2008 comprennent du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers libellé en dollars américains et dont le coût historique s'établit à 5 816 \$ CA. Le PCAA était classé dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction au moment de la comptabilisation initiale et il est mesuré à la juste valeur à chacune des dates de clôture. Ces titres de créance, qui devaient venir à échéance le 16 août 2007, n'avaient pas été remboursés par suite de problèmes de liquidité sur le marché du PCAA.

En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, il est impossible d'obtenir des cours du marché pour ces placements. Selon le plan de restructuration du PCAA structuré de tiers canadien (le « plan »), qui a été approuvé à l'origine le 5 juin 2008 par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, puis par la Cour d'appel de l'Ontario, il a été déterminé que le placement du Fonds dans le PCAA serait échangé contre des billets replet pour actifs inadmissibles (« AI ») émis par le véhicule d'actifs cadre 3 (« VAC3 »). Les billets replet AI VAC3 auront une échéance de un an plus la plus longue échéance des actifs inadmissibles connexes, si bien que le Fonds demeurera exposé aux actifs sous-jacents. Le 24 décembre 2008, le comité des investisseurs a publié un communiqué de presse confirmant qu'une entente était intervenue avec toutes les parties clés relativement au financement de la garantie de marge liée au PCAA. Aux termes de cette entente, les gouvernements, de concert avec certains participants à la restructuration, ont offert au total 4 450 000 \$ de garanties de marge supplémentaires afin de soutenir le plan. À la suite d'une requête soumise à la Cour supérieure de justice de l'Ontario après le 31 décembre 2008, le processus de clôture a été approuvé. Par la suite, le Fonds a reçu ses billets replet AI VAC3. Le Fonds est d'avis que la juste valeur de ces billets correspond sensiblement à la valeur comptable actuelle du PCAA.

La direction a examiné les rapports d'investissement dont elle dispose et a déterminé que 69 % du portefeuille était assorti d'une note de première qualité, qu'il y avait eu un manquement sur les actifs sous-jacents depuis la création de la Fiducie et que ce manquement représentait 0,27 % de la valeur totale de la Fiducie. Par conséquent, la direction a utilisé les informations sur le marché les plus récentes et d'autres facteurs au 31 décembre 2008 pour estimer la juste valeur du placement. À cette fin, elle a analysé les issues possibles et actualisé les flux de trésorerie futurs prévus d'après la probabilité de recouvrement du capital et des intérêts en fonction d'une date d'échéance qui tient compte de la conversion prévue du PCAA en billets à taux variable. Par suite de cette estimation de la valeur du placement dans le PCAA, une provision pour moins-value de 3 852 \$ a été constituée et présentée dans les autres charges hors exploitation. Cette estimation est sujette à l'incertitude relative à la mesure et tributaire du rendement des actifs sous-jacents ainsi que de la valeur marchande une fois que les nouveaux billets feront l'objet de négociations. Rien ne garantit que la valeur de ce placement ne diminuera pas davantage. Par conséquent, il se peut que la valeur estimative du placement dans le PCAA varie dans les exercices à venir. Il a été établi qu'aucun nouvel ajustement de la juste valeur n'était nécessaire pour le moment, étant donné qu'il n'y a eu aucun changement dans le recouvrement prévu des actifs sous-jacents ni dans les taux d'escompte utilisés pour calculer la valeur actualisée. Cette situation n'a eu aucune incidence sur les activités du Fonds, ses clauses restrictives financières ou sa capacité de satisfaire aux obligations. Le Fonds ne comptabilise pas d'intérêts sur ce placement.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

8 Papier commercial adossé à des actifs (suite)

La valeur comptable du placement, soit 2 009 \$, est incluse dans les autres actifs.

Le montant net du gain de change comptabilisé sur le placement dans le PCAA, du début jusqu'à la période terminée le 31 décembre 2008, s'est établi à 45 \$.

9 Dette à long terme

Le tableau suivant présente la répartition des facilités de crédit autorisées de la Société en commandite ainsi que l'encours de ces facilités :

	Montant autorisé \$	Montant prélevé au 31 décembre 2008 \$	Montant prélevé au 31 décembre 2007 \$
Facilité de crédit à terme renouvelable ^{a)}	35 000	-	-
Facilité de crédit à terme ^{b)}	115 000	115 000	115 000
Intérêts payés d'avance ^{c)}	-	(213)	(767)
Fraction non amortie de la commission d'engagement ^{c)}	-	(58)	(758)
	150 000	114 729	113 475

a) La facilité de crédit à terme renouvelable vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majorés d'une marge de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 décembre 2008, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit à terme renouvelable. Des intérêts de 0,50 % sont cependant payables sur le solde inutilisé, après déduction des lettres de crédit.

Lettres de crédit

La Société en commandite a émis des lettres de crédit irrévocables d'un montant total de 3 382 \$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit à terme renouvelable et porte intérêt au taux de 2,875 %.

b) La facilité de crédit à terme vient à échéance le 2 février 2010 et porte intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien et le taux de base américain majorés d'une marge de 1,75 % à 2,75 % et le taux des acceptations bancaires et le TIOL majoré d'une marges de 2,75 % à 3,75 %. Au 31 décembre 2008, une tranche de 114 440 \$ des montants prélevés sur la facilité de crédit à terme était constituée d'acceptations bancaires d'une durée de 90 jours et dont le taux d'intérêt effectif s'élevait à 5,45 %. Une autre tranche de 600 \$ était constituée d'avances au taux préférentiel portant intérêt au taux de 5,50 %. Au 31 décembre 2008, la Société en commandite avait conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009 et à 5,98 % jusqu'au 2 février 2010.

c) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des frais de financement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de la Société en commandite. La disponibilité continue des facilités de crédit dépend de la capacité de la Société en commandite de respecter certaines clauses restrictives relatives au levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que certaines obligations de faire et de ne pas faire.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

10 Obligations découlant de contrats de location-acquisition

La Société en commandite a conclu des contrats de location-acquisition visant des appareils et du matériel au sol. Les obligations s'établissent comme suit :

	2008 \$	2007 \$
Exercice se terminant le 31 décembre		
2008	-	3 910
2009	4 796	3 910
2010	4 796	3 910
2011	4 764	3 884
2012	4 367	3 554
2013	4 341	-
Par la suite	8 008	10 039
Total des loyers minimums	31 072	29 207
Moins les intérêts (à des taux allant de 8,755 % à 9,450 %)	7 654	8 019
Valeur actualisée des loyers minimums nets aux termes des contrats de location-acquisition	23 418	21 188
Moins la partie à court terme	2 837	2 119
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	20 581	19 069

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains. Des intérêts de 1 895 \$ (791 \$ en 2007) liés aux obligations découlant de contrats de location-acquisition ont été comptabilisés dans les frais de location d'appareils.

11 Autres passifs à long terme

	31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
Obligation au titre des prestations constituées - retraite (note 20)	(396)	4 810
Obligation au titre des prestations constituées - autres avantages sociaux futurs (note 20)	6 991	-
Prestations de cessation d'emploi à payer - partie à long terme	-	59
Incitatifs reportés liés aux contrats de location-exploitation - partie à long terme	49 077	53 969
	55 672	58 838

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

12 Impôts sur les bénéfices futurs

En vertu des dispositions du projet de loi C-52, *Loi d'exécution du budget de 2007*, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007, le Fonds, à titre de fiducie de revenu cotée en Bourse, est considéré comme une entité intermédiaire de placement déterminée (une « EIPD ») et sera assujéti à l'impôt sur les bénéfices à compter du 1^{er} janvier 2011. Jusqu'en 2011, le Fonds continue de bénéficier d'un traitement fiscal spécial selon lequel il peut déduire les sommes qu'il distribue aux porteurs de parts. Aux fins comptables, le Fonds a établi ses impôts sur les bénéfices futurs d'après les écarts temporaires selon le taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devrait s'appliquer pour ces périodes. Pour les périodes antérieures au 1^{er} janvier 2011, le Fonds n'a pas constaté d'impôts sur les bénéfices exigibles ni d'actifs ou de passifs d'impôts futurs au titre des écarts temporaires qui sont censés se résorber avant 2011, étant donné que la Fiducie entend distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité du bénéfice imposable qui serait autrement imposable pour le Fonds et que le Fonds entend continuer de se conformer aux dispositions applicables de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. À l'origine, la loi prévoyait un taux d'imposition de 31,5 % pour les fiducies de revenu canadiennes cotées en Bourse. En décembre 2007, le taux d'imposition a été ramené à 29,5 % pour 2011 et à 28 % pour 2012 et les années subséquentes.

La charge d'impôts sur les bénéfices futurs reflète l'incidence de la nouvelle législation et des modifications des taux d'imposition. Elle prend en compte la totalité de l'écart entre la charge d'impôts sur les bénéfices futurs et les impôts prévus par la loi, qui sont de néant.

L'incidence fiscale des écarts temporaires expliquant une grande partie des actifs et passifs d'impôts futurs au 31 décembre 2008 qui devraient se résorber après 2010 est présentée ci-après.

	31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
Incatifs de location reportés	10 701	11 030
Autres	3 529	1 592
	14 230	12 622
Passifs d'impôts futurs		
Actifs incorporels	31 856	73 211
Immobilisations corporelles - différences entre la valeur comptable nette et la fraction non amortie du coût en capital	5 935	13 956
	37 791	87 167
Passif d'impôts futurs, montant net	23 561	74 545
La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices se compose de ce qui suit :		
Économie d'impôts futurs, compte non tenu des éléments ci-dessous :	(8 080)	-
Économie d'impôts futurs découlant de la dépréciation de l'écart d'acquisition	(42 904)	-
Charge d'impôts futurs liée au taux d'imposition pratiquement en vigueur prévu par le projet de loi C-52	-	83 810
Économie d'impôts futurs liée aux modifications du taux d'imposition	-	(9 265)
(Économie) charge d'impôts futurs, montant net	(50 984)	74 545

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

13 Distributions

Le Fonds a déclaré une distribution de 0,0838 \$ par part du Fonds pour le mois terminé le 31 décembre 2008 (0,0838 \$ par part du Fonds pour le mois terminé le 31 décembre 2007). La distribution, d'un montant de 10 296 \$ (10 296 \$ en 2007), est payable le 15 janvier 2009 aux porteurs de parts inscrits le 31 décembre 2008.

Les distributions déclarées aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois des exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 ont totalisé environ 123 552 \$ et 107 203 \$, respectivement, et sont présentées ci-dessous :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Montant \$	Montant par part du Fonds \$	Montant \$	Montant par part du Fonds \$
Janvier	10 296	0,0838	2 095	0,0838
Février	10 296	0,0838	2 148	0,0838
Mars	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Avril	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Mai	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Juin	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Juillet	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Août	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Septembre	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Octobre	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Novembre	10 296	0,0838	10 296	0,0838
Décembre	10 296	0,0838	10 296	0,0838
	123 552	1,0056	107 203	1,0056

14 Parts du Fonds

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts à la discrétion des fiduciaires selon les modalités déterminées par ces derniers. Chaque part du Fonds est cessible et représente une participation bénéficiaire indivise égale dans toute distribution effectuée par le Fonds. Toutes les parts du Fonds sont de la même catégorie et comportent les mêmes droits et privilèges en ce qui a trait aux distributions.

Les parts du Fonds sont rachetables en tout temps au gré du porteur. Le prix de rachat correspond à 90,0 % de la valeur de marché de la part à la date à laquelle les parts sont remises à des fins de rachat ou à 100,0 % du cours de clôture à la date du rachat, selon le moins élevé des deux montants. Le montant total à payer pour les parts du Fonds remises à des fins de rachat dans un mois civil donné ne doit pas dépasser 50 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a racheté 54 parts pour une contrepartie en trésorerie totale de moins de 1 \$ (1 077 parts rachetées pour une contrepartie en trésorerie totale de 8 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007).

Fonds de revenu Jazz Air
Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007



(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

14 Parts du Fonds (suite)

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des parts du Fonds émises et en circulation :

Description	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Nombre de parts du Fonds	\$	Nombre de parts du Fonds	\$
Émises à 10 \$ la part, déduction faite des frais d'émission de 3 826 \$	25 000 000	246 174	25 000 000	246 174
Émises le 9 février 2007 à 8,55 \$ la part	638 223	5 457	638 223	5 457
Émises le 14 mars 2007 à 8,03 \$ la part	50 000 000	401 500	50 000 000	401 500
Émises le 30 mars 2007 à 8,21 \$ la part	47 226 920	387 733	47 226 920	387 733
Total partiel	122 865 143	1 040 864	122 865 143	1 040 864
Rachat de parts du Fonds remises	(1 131)	(8)	(1 077)	(8)
Émises et en circulation avant ce qui suit	122 864 012	1 040 856	122 864 066	1 040 856
Parts du Fonds détenues pour financer les régimes de rémunération à base de parts (note 19)	(749 882)	(6 405)	(728 290)	(6 200)
Total des parts émises et en circulation	122 144 130	1 034 451	122 135 776	1 034 656

En 2007, ACE a exercé son droit d'échange dans le cadre des opérations décrites à la note 3, et le Fonds a émis 638 223 parts au prix de 8,55 \$ chacune, 50 000 000 de parts au prix de 8,03 \$ chacune et 47 226 920 parts au prix de 8,21 \$ chacune. Au 31 décembre 2008, le nombre total de parts du Fonds émises et en circulation s'élevait à 122 864 012 (déduction faite du rachat de 1 131 parts du Fonds), pour une contrepartie globale de 1 040 856 \$.

Dans le cadre de l'opération intervenue le 30 mars 2007, ACE a échangé la totalité des parts de la Société en commandite qu'elle détenait.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

15 État des flux de trésorerie - données supplémentaires

Le tableau suivant présente la variation nette des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liée à l'exploitation :

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs - comptes clients et autres créances	10 817	(7 411)
Diminution (augmentation) des pièces de rechange, du matériel et des fournitures	(8 563)	(6 860)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	(4 345)	1 139
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(7 732)	(13 148)
Augmentation (diminution) des autres passifs à long terme	(9 115)	(8 360)
	(18 938)	(34 640)

16 Dépendance économique

Le tableau suivant présente les opérations entre Air Canada et ses filiales et le Fonds :

	Exercice terminé	Période du 24 mai
	le 31 décembre 2008 \$	2007 au 31 décembre 2007 \$
Produits d'exploitation		
Air Canada	1 622 589	875 826
Charges d'exploitation		
Air Canada	46 425	26 983
Air Canada Capital Ltd.	92 583	50 891
Société en commandite ACGHS	64 870	32 853

Les soldes suivants auprès d'Air Canada et de ses filiales sont inscrits dans les états financiers :

	31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
Comptes débiteurs		
Air Canada	58 353	71 173
Société en commandite ACGHS	169	55
Comptes créditeurs et charges à payer		
Air Canada	58 752	63 604
Air Canada Capital Ltd.	9 405	7 584
Société en commandite ACGHS	14 777	13 461
Gestion ACE Aviation Inc.	528	557

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

16 Dépendance économique (suite)

Contrat d'achat de capacité

La Société en commandite est partie avec Air Canada au CAC, en vertu duquel Air Canada achète la capacité de certains appareils avec équipage exploités par la Société en commandite sous la marque « Air Canada Jazz » sur des liaisons précisées par Air Canada. Le CAC, d'une durée de 10 ans, peut être reconduit pour deux périodes supplémentaires de cinq ans. Aux termes de ce contrat, la Société en commandite doit fournir à Air Canada la capacité des appareils indiqués ainsi que tous les équipages et le personnel appropriés et elle doit assurer la maintenance et les activités aéroportuaires pour ces vols. Air Canada établit les liaisons, contrôle les horaires des appareils et le prix des billets, gère le stock de places et assure la promotion et la commercialisation de ces vols. Air Canada garde tous les produits provenant de la vente de places aux passagers et des services de fret et paye la Société en commandite pour la capacité fournie.

La Société en commandite reçoit mensuellement des sommes pour la capacité fournie. Ces sommes sont composées d'éléments variant en fonction de différentes mesures, comme le nombre d'heures cale à cale, de cycles (nombre de décollages et d'atterrissages), de passagers et d'appareils visés par le CAC. Les tarifs applicables à ces mesures sont fixés pour des périodes annuelles et varient selon le type d'appareil; ils venaient à échéance le 31 décembre 2008. De plus, Air Canada doit rembourser à la Société en commandite certains coûts refacturés, notamment les frais liés au carburant, au dégivrage, aux redevances de navigation, aux droits d'atterrissage et redevances aéroportuaires, à l'approvisionnement de station, aux frais de fin de station, à l'assurance responsabilité à l'égard des passagers et à la réinstallation des employés mutés. Comme ces frais sont nécessaires pour exploiter les appareils fournis en vertu du CAC, leur remboursement est inscrit aux produits. Les coûts refacturés se sont chiffrés à 668 557 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (334 188 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007).

Les sommes qui ont trait aux coûts contrôlables sont payées le premier jour de chaque mois et sont fondées sur des estimations mensuelles qui sont rapprochées des montants réels à la fin du mois, la différence devant être payée dans les 30 jours qui suivent la fin du mois. Air Canada rembourse les coûts refacturés dans les 30 jours suivant la fin du mois au cours duquel ils ont été engagés.

Aux termes du CAC, la Société en commandite et Air Canada ont convenu de revoir les tarifs détaillés (sous réserve des modalités du contrat, y compris les exigences liées à la marge cible contrôlable) pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

La Société en commandite touche aussi certains paiements incitatifs trimestriels pour la ponctualité, la réalisation de vols dans des conditions contrôlables, la manutention des bagages et d'autres mesures de la satisfaction de la clientèle. Les tarifs prévus en vertu du CAC sont conçus pour assurer à la Société en commandite une marge cible contrôlable de 14,09 % pour les services qu'elle fournit à Air Canada aux termes du CAC, à l'exception des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés et avant déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés par suite de l'atteinte d'un certain seuil de performance.

Ajustement de la marge

Pour chaque année civile suivant le 1^{er} janvier 2006 et pour la durée résiduelle du CAC, si la marge annuelle des vols prévue aux termes du CAC est supérieure à 14,09 %, après déduction de la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, la Société en commandite doit verser à Air Canada une somme correspondant à 50 % de l'excédent sur 14,09 %. La marge correspond aux produits d'exploitation totaux provenant des vols réguliers fournis en vertu du CAC, moins les charges engagées au titre de ces vols, qui comprennent la charge liée aux régimes de participation aux bénéfices des salariés, mais compte non tenu des produits tirés des incitatifs et des coûts refacturés. L'ajustement de la marge a été de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (3 772 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007). Il est porté en réduction des produits.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

16 Dépendance économique (suite)

Contrat de services cadre

Aux termes du contrat de services cadre intervenu le 24 septembre 2004 entre la Société en commandite et Air Canada, cette dernière fournit certains services à la Société en commandite moyennant rétribution. Il s'agit notamment de services liés aux assurances et à la fiscalité, aux biens immobiliers, aux affaires environnementales et aux affaires juridiques.

Le contrat de services cadre demeurera en vigueur jusqu'à la résiliation ou à l'expiration du CAC, mais un service donné peut être résilié plus tôt aux termes du contrat de services cadre.

Autres

Air Canada fournit à la Société en commandite certains approvisionnements obtenus auprès de tiers, principalement du carburant, et recouvre par la suite les montants auprès de la Société en commandite. Comme ces opérations et ces soldes ne représentent qu'une méthode de règlement des opérations dans le cours normal des activités, ils n'ont pas été présentés séparément. La Société en commandite ACGHS, filiale en propriété exclusive d'Air Canada, fournit à la Société en commandite des services de manutention au sol.

La quasi-totalité des comptes clients à recevoir d'Air Canada se rapporte aux soldes impayés aux termes du CAC.

Les autres comptes créditeurs et charges à payer sont payables selon des modalités commerciales normales et ils résultent des services offerts par l'entité concernée.

17 Engagements

Le Fonds doit payer certains loyers minimaux futurs en vertu de contrats de location-exploitation visant du matériel volant et des installations de base dont la durée non résiliable initiale ou restante est supérieure à un an.

		31 décembre 2008	
		Autres tiers \$	Air Canada et ses filiales \$
Exercice se terminant le 31 décembre	2009	13 451	144 394
	2010	11 839	119 133
	2011	9 090	101 805
	2012	5 658	98 412
	2013	5 095	96 659
	Par la suite	37 096	739 485

Une partie importante des loyers est payable en dollars américains.

Les appareils visés par certains contrats de location d'appareils conclus avec des bailleurs principaux par Air Canada Capital Ltd. ou Air Canada ont ensuite été sous-loués à la Société en commandite. Les loyers minimaux futurs découlant de ces contrats sont présentés ci-dessus dans la colonne « Air Canada et ses filiales ».

18 Frais liés aux avantages postérieurs à l'emploi

Le Fonds a comptabilisé une charge de retraite et d'avantages complémentaires de retraite de 18 049 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (9 956 \$ pour la période du 24 mai 2007 au 31 décembre 2007).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

19 Régimes de rémunération à base de parts

Le tableau suivant présente les parts du Fonds détenues aux termes des régimes de rémunération à base de parts, tel qu'il est mentionné à la note 2 :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme	Régime d'intéressement à long terme initial	Régime permanent d'intéressement à long terme
Nombre de parts du Fonds attribuées	638 223	472 542	638 223	201 438
Nombre de parts du Fonds frappées d'extinction	(64 201)	(59 259)	(6 000)	-
Nombre de parts du Fonds acquises	574 022 (237 423)	413 283 -	632 223 (105 371)	201 438 -
Nombre de parts du Fonds en circulation à la fin de l'exercice	336 599	413 283	526 852	201 438
Durée moyenne pondérée résiduelle (en années)	Néant	1,55	1,00	2,00
Coût des parts achetées au cours de l'exercice ¹⁾	- \$	2 178 \$	- \$	1 695 \$
Juste valeur moyenne pondérée par part du Fonds à la date d'attribution	8,55 \$	8,14 \$	8,55 \$	8,42 \$
Charges de rémunération de l'exercice	1 850 \$	1 224 \$	1 112 \$	335 \$

- 1) Le coût des parts du Fonds achetées aux termes du régime permanent n'est pas sensiblement différent de leur juste valeur à la date où elles ont été attribuées.

Conformément aux modalités du régime permanent, les parts du Fonds sont achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto et sont détenues par un fiduciaire pour le compte des salariés admissibles jusqu'à l'acquisition des droits qui s'y rattachent.

Au cours de l'exercice, le Fonds a attribué 271 104 parts en vertu du régime permanent d'intéressement à long terme. La juste valeur moyenne pondérée de ces parts était de 8,03 \$.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

20 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

La Société en commandite offre plusieurs régimes de retraite enregistrés à cotisations déterminées aux salariés admissibles et un régime enregistré à prestations déterminées aux pilotes. Ces régimes sont consolidés dans les présents états financiers depuis le 24 mai 2007. La Société en commandite est le promoteur des régimes aux termes de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* du Canada. La Société en commandite propose également un régime complémentaire de retraite non enregistré à prestations déterminées qui est capitalisé en partie par certains salariés. Les cotisations au régime complémentaire de retraite ont commencé en décembre 2007. Le régime de retraite enregistré à prestations déterminées et le régime complémentaire de retraite à prestations déterminées assurent des prestations au moment du départ à la retraite, de la cessation d'emploi ou du décès, en fonction des états de service du participant et de la moyenne de ses gains en fin de carrière sur une période déterminée.

La Société en commandite offre aussi d'autres avantages sociaux futurs (autres que des prestations de retraite), qui comprennent les prestations pour soins de santé et soins dentaires offertes aux salariés en congé d'invalidité de longue durée et en congé sous le régime de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »). Ces prestations cessent d'être versées au 65^e anniversaire du salarié. La compensation des congés de maladie représente le paiement des congés de maladie accumulés au moment du départ à la retraite des salariés admissibles ou juste avant. Les prestations de la CSPAAT autoassurées représentent les prestations versées aux salariés en Ontario dans le cadre d'un régime autoassuré.

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées de la Société en commandite, y compris deux régimes de retraite dont un groupe de salariés et un syndicat sont respectivement le promoteur et pour lesquels l'obligation de la Société en commandite se limite au versement de cotisations déterminées, s'est élevée à 7 097 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et à 6 474 \$ pour celui terminé le 31 décembre 2007.

Les versements en trésorerie au titre des régimes enregistrés de retraite ont totalisé 18 797 \$ en 2008 (16 607 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007), ce qui comprend des versements en trésorerie de 11 962 \$ au titre du régime enregistré de retraite à prestations déterminées (10 345 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007). Les versements en trésorerie au titre des autres avantages sociaux futurs se sont établis à 733 \$ en 2008.

La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite à prestations déterminées aux fins de leur capitalisation a eu lieu le 1^{er} janvier 2008. La prochaine évaluation sera faite en date du 1^{er} janvier 2009.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

20 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Des renseignements sur l'ensemble des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages sociaux futurs offerts par la Société en commandite figurent ci-après :

	Prestations de retraite 2008 ¹⁾	2007 ²⁾	Autres avantages sociaux futurs 2008
	\$	\$	\$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées			
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	105 308	95 541	5 946
Coût des services rendus au cours de l'exercice	8 963	9 978	1 410
Coût financier	6 712	5 383	368
Cotisations des participants aux régimes	6 284	5 549	-
Prestations versées	(2 297)	(3 106)	(733)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(25 965)	(8 037)	995
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	99 005	105 308	7 986
Variation des actifs des régimes			
Juste valeur de marché des actifs des régimes au début de l'exercice	90 147	76 526	-
Rendement réel des actifs des régimes	(21 317)	953	-
Cotisations de l'employeur	19 427	10 225	733
Cotisations des participants aux régimes	6 283	5 549	-
Prestations versées	(2 297)	(3 106)	(733)
Juste valeur de marché des actifs des régimes à la fin de l'exercice	92 243	90 147	-
Situation de capitalisation à la fin de l'exercice	(6 762)	(15 161)	(7 986)
Cotisations de l'employeur faites après la date d'évaluation	-	4 969	-
Perte actuarielle nette non amortie	7 158	5 382	995
Actif (passif) au titre des prestations constituées	396	(4 810)	(6 991)

1) 2008 - Selon l'évaluation faite en date du 31 décembre 2008

2) 2007 - Selon l'évaluation faite en date du 30 novembre 2007

Le passif au titre des prestations constituées a été pris en compte dans les autres passifs à long terme.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

20 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

	Prestations de retraite	
	2008 \$	2007 \$
Actions canadiennes	35 %	35 %
Titres de créance	33 %	38 %
Actions internationales	28 %	24 %
Placements temporaires et autres	4 %	3 %
	100 %	100 %

Les actifs des régimes sont investis dans un fonds équilibré et ne comprenaient aucun placement important, le cas échéant, dans le Fonds à la date d'évaluation, soit le 31 décembre 2008 ou le 30 novembre 2007.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs
	2008 \$	2007 \$	2008 \$
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	7,10 %	5,75 %	7,10 %
Taux d'actualisation utilisé pour calculer le coût des prestations	5,75 %	5,00 %	5,60 %
Taux de croissance de la rémunération	4,00 - 5,00 %	4,00 - 5,00 %	4,00 - 5,00 %
Rendement prévu des actifs des régimes	6,40 %	6,00 %	s.o.
Taux initial de croissance du coût des soins de santé - Pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	s.o.	s.o.	6,5 %
Taux initial de croissance du coût des soins de santé - Pour calculer le coût des prestations de retraite et autres	s.o.	s.o.	7,1 %

L'hypothèse servant à calculer le taux de croissance du coût des soins de santé est ramenée à 4,5 % par année à compter de 2012.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

20 Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-dessous indique la charge de retraite nette liée aux régimes de retraite à prestations déterminées et le coût net des autres avantages sociaux futurs de la Société en commandite :

	Prestations de retraite 2008 \$	2007 \$	Autres avantages sociaux futurs 2008 \$
Éléments de la charge			
Coût des services rendus au cours de l'exercice (y compris la provision pour les charges des régimes)	8 963	9 978	1 410
Coût financier	6 712	5 383	368
Rendement réel des actifs des régimes	21 317	(953)	-
(Gain actuariel) perte actuarielle	(25 965)	(8 037)	995
Coûts survenus pendant l'exercice	11 027	6 371	2 773
Écart entre les coûts survenus et les coûts constatés pendant l'exercice en ce qui concerne les éléments suivants :			
Rendement des actifs des régimes	(27 772)	(4 050)	-
(Gain actuariel) perte actuarielle	25 996	8 074	(995)
Coût net des prestations de retraite et autres constaté	9 251	10 395	1 778

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

21 Informations à fournir concernant le capital

Le capital du Fonds est constitué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la dette à long terme et des capitaux propres (à l'exclusion du cumul des autres éléments du résultat étendu).

En matière de gestion du capital, le Fonds vise à maximiser la valeur à long terme pour les porteurs de parts en :

- maintenant une structure du capital flexible qui optimise le coût du capital selon un risque acceptable et préserve la capacité du Fonds de respecter ses obligations financières;
- fournissant un rendement aux porteurs de parts au moyen de distributions en trésorerie mensuelles.

Dans la gestion de sa structure de capital, le Fonds surveille son rendement tout au long de l'exercice pour s'assurer que les distributions en trésorerie prévues, le besoin en fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés au moyen des fonds provenant de l'exploitation, des fonds en dépôt disponibles et, au besoin, d'emprunts bancaires. Le Fonds apporte des rajustements à sa structure de capital pour contribuer à la réalisation de sa stratégie globale ou pour tenir compte des changements qui touchent la conjoncture économique et le risque. Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, le Fonds peut être amené à modifier le montant des distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts, à émettre des titres d'emprunt ou à émettre ou à racheter des parts.

Le montant des distributions en trésorerie est établi en fonction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation disponibles, après déduction des coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles et des ajustements effectués en fonction de la définition de l'encaisse distribuable dans le contrat de société en commandite.

Le Fonds assure le suivi de son capital selon divers paramètres financiers, dont les suivants :

- Ratio de levier financier : dette à long terme¹⁾ par rapport au bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et autres produits et charges hors exploitation (BAIIA)
- Ratio de couverture des intérêts : BAIIA par rapport aux intérêts débiteurs (qui comprennent les intérêts sur les contrats de location-acquisition, sur les dépôts de garantie et sur la facilité de crédit)
- Solde minimal de trésorerie

Les mesures du BAIIA et de l'encaisse distribuable du Fonds pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires que présentent d'autres entités.

Le tableau suivant montre les ratios financiers calculés sur douze mois consécutifs :

	Cible	2008	2007
Levier financier	<2,0 fois	0,79	0,78
Couverture des intérêts	>3,5 fois	15,72	17,09
Solde minimal de trésorerie ²⁾	60 000 \$	131 876 \$	122 874 \$

¹⁾ Comprend des sommes relatives à la facilité à terme, aux lettres de crédit et aux contrats de location-acquisition.

²⁾ Mesuré en continu selon une clause restrictive. Le Fonds s'est conformé à cette clause depuis que l'entente connexe a été conclue au quatrième trimestre de 2007.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

21 Informations à fournir concernant le capital (suite)

Par suite de l'adoption, en juin 2007, des nouvelles règles fiscales s'appliquant aux fiducies de revenu canadiennes, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011, le Fonds est assujéti à certaines restrictions concernant la croissance des capitaux propres, celle-ci devant demeurer une « croissance normale ». Ces règles limitent les parts, donc les capitaux propres, que le Fonds peut émettre au cours de chacune des trois prochaines années, en fonction de la capitalisation boursière du Fonds au 31 octobre 2006, comme suit :

	Croissance cumulative
Croissance des capitaux propres normale permise en :	
2009	232 000 \$
2010	232 000 \$

Le 4 décembre 2008, le ministère des Finances du Canada a annoncé l'accélération des montants au titre de la règle refuge pour 2009 et 2010 afin qu'ils soient disponibles immédiatement après cette date. Les montants au titre de la règle refuge demeurent cumulatifs, de sorte qu'après le 4 décembre 2008, le montant maximal qui pourra être émis par une EIPD en vertu de la règle refuge correspondra à 100 % de sa capitalisation boursière au 31 octobre 2006 moins la valeur des parts émises après le 31 octobre 2006 (à l'exception des émissions de parts qui ne seraient pas soumises aux directives en matière de « croissance normale »).

Si l'accroissement des capitaux propres dépasse le maximum permis, le Fonds pourrait devoir payer des impôts avant 2011.

Outre les restrictions concernant la croissance des capitaux propres, le Fonds surveille aussi le niveau de propriété étrangère, dans la mesure du possible compte tenu des limites pratiques, au regard de l'information sur la propriété véritable. L'acte de fiducie aux termes duquel le Fonds a été créé prévoit que la proportion de ses parts détenues par des non-résidents du Canada ne peut dépasser 49,9 %. Le fait de dépasser ce pourcentage pourrait faire perdre au Fonds son statut de fiducie de fonds commun de placement et l'obliger à payer des impôts pour tout l'exercice où le dépassement se produit. Au 31 décembre 2008, selon les données fournies par son agent des transferts, le Fonds estimait, au mieux de ses connaissances, que le niveau de propriété étrangère était de 13 %.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

22 Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent ce qui suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, comptes débiteurs, billet à recevoir, PCAA, comptes créditeurs et charges à payer, obligations en vertu de contrats de location-acquisition et dette à long terme.

Les actifs et passifs financiers du Fonds l'exposent à certains risques découlant du recours aux instruments financiers, à savoir le risque de taux d'intérêt, de crédit, d'illiquidité et de change. La haute direction surveille les niveaux de risque et réévalue les activités de gestion des risques lorsqu'elle le juge nécessaire.

Risque de taux d'intérêt

Les placements inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Fonds portent intérêt aux taux en vigueur sur le marché, taux qui sont appelés à fluctuer, l'objectif du Fonds étant de détenir ces soldes dans des placements très liquides. Au 31 décembre 2008, les placements du Fonds étaient constitués d'acceptations bancaires et de billets de dépôt bancaire émis par cinq banques de l'Annexe 1. Le Fonds est exposé au risque de fluctuations des taux d'intérêt en raison du taux d'intérêt variable sur sa dette à long terme. Pour couvrir son exposition aux variations des taux d'intérêt, le Fonds a recours à des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les paiements à taux variable au titre de sa facilité de crédit contre des paiements à taux fixe. Le Fonds a choisi de désigner ses swaps de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie, et n'a pas l'intention de régler ces contrats par anticipation. Le Fonds a conclu avec un tiers un contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 115 000 \$, fixant ainsi son taux d'intérêt à 7,09 % jusqu'au 2 février 2009. Si le Fonds avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, il aurait fait un paiement de 472 \$.

Au premier trimestre de 2008, le Fonds a conclu avec un autre tiers un deuxième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 6,23 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si le Fonds avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, il aurait fait un paiement de 1 500 \$.

Au troisième trimestre de 2008, le Fonds a conclu avec un autre tiers un troisième contrat de swap de taux d'intérêt à l'égard de titres d'emprunt de 57 500 \$. Ce swap prend effet le 2 février 2009. Il fixe à 5,73 % le taux d'intérêt sur la tranche visée de la prolongation de la facilité de crédit et vient à échéance le 1^{er} février 2010. Si le Fonds avait réglé ces contrats au 31 décembre 2008, il aurait fait un paiement de 1 214 \$.

Une variation de 1 % du taux d'intérêt aurait une incidence négligeable sur le bénéfice net du Fonds.

Risque de crédit

Conformément à sa politique de placement, le Fonds investit sa trésorerie excédentaire dans des bons du Trésor du Canada, des titres de créance à court terme du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, des acceptations bancaires, des dépôts à terme de banques de l'Annexe 1 et du papier commercial coté R-1 (élevé). Le Fonds gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en s'assurant que les contreparties sont des gouvernements, des banques et des sociétés auxquels des agences de notation internationales ont accordé des notations élevées. En raison du dérèglement du marché du PCAA de tiers, le Fonds a modifié sa politique de placement au troisième trimestre de 2007 afin d'interdire les placements dans le PCAA de tiers et le PCAA bancaire, même si les notations liées à ces instruments venaient à changer. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le placement dans le PCAA, se reporter à la note 8.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

22 Instruments financiers (suite)

Les comptes débiteurs inscrits au bilan, qui s'élèvent à 71 618 \$, sont présentés déduction faite de la provision pour créances irrécouvrables de 4 \$, dont le montant est estimé par la direction en fonction des résultats passés, de la conjoncture économique et de son évaluation des débiteurs. Quelque 82 % des comptes débiteurs sont liés à Air Canada. Par conséquent, le Fonds est directement touché par la force financière et opérationnelle d'Air Canada. Le Fonds estime ne pas être exposé à un risque de concentration de crédit important, sauf en ce qui concerne les soldes auprès d'Air Canada.

Risque d'illiquidité

Le Fonds a pour objectif de maintenir assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations en temps opportun et pour être en conformité avec les clauses restrictives de ses contrats financiers. Le Fonds s'assure que ses soldes de trésorerie et les flux de trésorerie provenant de l'exploitation lui permettent de satisfaire aux exigences. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'échéancier des flux de trésorerie aux termes du CAC conclu avec Air Canada, se reporter à la note 16, « Dépendance économique ». Au 31 décembre 2008, la Société en commandite avait un solde inutilisé de 31 168 \$ sur ses facilités de crédit, et la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Fonds s'élevaient à 131 876 \$. Au 31 décembre 2008, la Société en commandite avait des facilités de crédit autorisées de 150 000 \$ au titre desquelles elle avait prélevé des montants de 115 000 \$. Des lettres de crédit totalisant environ 3 382 \$ (2 708 \$ au 31 décembre 2007) ont été émises comme garanties de contrats concernant le service au sol et les redevances aéroportuaires, de paiements de loyers pour des locaux et de certains avantages sociaux. Les montants relatifs à ces lettres de crédit sont prélevés à même les soldes inutilisés des facilités de crédit.

Les facilités de crédit sont en place jusqu'au 2 février 2010 et sont fournies par un consortium constitué de sept prêteurs institutionnels, dont deux institutions financières américaines qui ont récemment obtenu l'aide du gouvernement américain en vertu du programme de sauvetage des actifs en difficulté. La Société en commandite devra refinancer ses facilités de crédit disponibles et, compte tenu de la conjoncture, il est prévu que ce refinancement sera obtenu à des conditions qui ne seront pas aussi favorables que celles qui sont en vigueur à l'heure actuelle. Par conséquent, la Société en commandite devra peut-être réduire ou suspendre les distributions en trésorerie qu'elle verse au Fonds ou réduire la trésorerie disponible aux fins des dépenses en immobilisations prévues. La Société en commandite évalue les possibilités de mobilisation de capitaux en vue de refinancer une partie ou la totalité de sa dette existante. Parmi ces options, on compte notamment l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit, la vente et la cession-bail d'appareils détenus dont la valeur marchande courante est supérieure à la valeur comptable, l'affectation des soldes de trésorerie actuels et la possible réduction des distributions en trésorerie versées au Fonds aux fins des distributions aux porteurs de parts.

Risque de change

Le Fonds dégage des produits et engage des dépenses en dollars américains et canadiens et, à ce titre, il est exposé aux fluctuations des taux de change. Le Fonds gère son exposition au risque de change en facturant les services rendus aux termes du CAC dans la devise dans laquelle les dépenses ont été engagées. Par conséquent, il est exposé au risque de change surtout en raison des fluctuations des montants libellés en dollars américains figurant dans le bilan au titre de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et, en particulier, des obligations découlant de contrats de location-acquisition, lesquelles sont à long terme et peuvent de ce fait donner lieu à des gains ou des pertes non réalisés plus importants. Le Fonds atténue son risque de change en maintenant un solde en dollars américains, lequel sert à rembourser les obligations libellées en dollars américains, et il renfloue son bilan au moyen des produits qu'il dégage en dollars américains. Au 31 décembre 2008, les actifs et les passifs libellés en dollars américains se chiffraient respectivement à 41 890 \$ et à 56 491 \$. Une variation de 1 ¢ du taux de change du dollar américain donnerait lieu à une variation d'environ 146 \$ du gain non réalisé ou de la perte non réalisée.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des comptes débiteurs, de la dette bancaire et des comptes créditeurs et charges à payer paraissant au bilan se rapproche de la juste valeur de ces instruments financiers étant donné qu'ils sont exigibles immédiatement ou qu'ils échoient à court terme. Compte tenu de la conjoncture et de l'augmentation connexe des primes de risque associées aux facilités de crédit, la direction a estimé que la juste valeur des facilités de crédit s'établissait à 110 000 \$ au 31 décembre 2008. Les actifs financiers figurant au bilan comprennent du PCAA d'une juste valeur estimative de 2 009 \$ (des explications sur la détermination de la juste valeur du PCAA sont données à la note 8).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

22 Instruments financiers (suite)

Valeur comptable et juste valeur

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur comptable inscrite aux bilans consolidés :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Actifs financiers				
Actifs détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131 876	131 876	122 874	122 874
Papier commercial adossé à des actifs	2 009	2 009	4 589	4 589
Prêts et créances				
Comptes débiteurs	71 618	71 618	83 435	83 435
Billet à recevoir	419	419	628	628
Passifs financiers				
Autres passifs financiers				
Comptes créditeurs et charges à payer (y compris la partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition)	199 883	199 883	203 869	203 869
Distributions à payer	10 296	10 296	10 296	10 296
Dettes à long terme	114 729	110 000	113 475	113 475
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	20 581	20 581	19 017	19 017

23 Éventualités

En vertu de la déclaration de fiducie du Fonds, les fiduciaires doivent agir avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts du Fonds et, dans le cadre de ce devoir, ils feront preuve du soin, de la diligence et de la compétence qu'une personne raisonnablement prudente exercerait dans des circonstances similaires. Aux termes de la déclaration de fiducie du Fonds, chaque fiduciaire sera indemnisé par le Fonds à l'égard de l'exercice de ses pouvoirs fiduciaires et de ses fonctions, pourvu qu'il ait agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de tous les porteurs de parts ou, dans le cas d'une poursuite criminelle ou administrative ou de toute autre poursuite passible d'une peine pécuniaire, qu'il ait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était légitime. Aucune réclamation relative à des faits de cette nature n'a été effectuée et aucun montant n'a donc été constaté dans ces états financiers au titre de ces engagements d'indemnisation.

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

23 Éventualités (suite)

En février 2006, la Société en commandite a entamé des actions en justice devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre Porter Airlines Inc. (« Porter ») et d'autres parties défenderesses (collectivement, les « parties défenderesses dans l'affaire Porter »), après avoir appris qu'elle serait exclue de l'exploitation au départ de l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Le 26 octobre 2007, les parties défenderesses ont déposé une demande reconventionnelle à l'endroit de la Société en commandite et d'Air Canada invoquant diverses violations de la loi sur la concurrence et arguant notamment que la relation commerciale entre la Société en commandite et Air Canada contrevient aux lois canadiennes sur la concurrence, et réclamant 850 000 \$ en dommages-intérêts. Parallèlement aux actions devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, la Société en commandite a entamé une procédure de contrôle judiciaire à l'encontre de l'Administration portuaire de Toronto devant la Cour fédérale du Canada portant sur l'accès de la Société en commandite à l'aéroport du centre-ville de Toronto (Island). Les parties défenderesses dans l'affaire Porter ont obtenu le statut d'intervenant et de partie relativement à ces actions. En janvier 2008, Porter a déposé une défense et demande reconventionnelle à l'encontre de la Société en commandite et d'Air Canada, comportant des allégations et des demandes de dommages-intérêts semblables à celles de la demande reconventionnelle déposée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. La Société en commandite considère que les demandes reconventionnelles de Porter sont sans fondement, et elle les conteste vigoureusement en cour.

La Société en commandite est partie à diverses autres poursuites et réclamations survenues dans le cours normal de ses activités, et des provisions suffisantes ont été constituées, le cas échéant. La direction estime que la résolution définitive de ces réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière ou les résultats du Fonds.

Commandité Jazz s'est engagé à indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans les limites permises par la législation sur les sociétés, à l'égard des coûts et des dommages-intérêts qu'ils pourraient devoir engager par suite d'actions en justice ou de toute autre procédure judiciaire, procédure administrative ou procédure d'enquête intentées à leur endroit dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par une assurance responsabilité. Aucun montant n'a été inscrit dans ces états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

La Société en commandite conclut des baux immobiliers ou des contrats d'exploitation, en vertu desquels elle obtient une licence lui donnant le droit d'utiliser certaines installations ou de mener des activités dans certains aéroports, et ce, dans la quasi-totalité des villes qu'elle dessert. Dans le cadre de ce type d'opération commerciale, il est fréquent que la Société en commandite, à titre de preneur à bail, convienne de dégager le bailleur et d'autres tierces parties de toute responsabilité délictuelle découlant de l'utilisation ou de l'occupation, par la Société en commandite, des installations louées ou utilisées sous licence. Exceptionnellement, ce dégagement s'étend aux obligations connexes découlant de la négligence des parties couvertes, mais exclut les obligations liées à leur négligence grave ou à leur inconduite volontaire. De plus, la Société en commandite indemnise habituellement ces parties en cas de responsabilité environnementale découlant de son utilisation ou de son occupation des installations louées ou utilisées sous licence.

En vertu de contrats de financement ou de location d'appareils et de moteurs, la Société en commandite dégage habituellement les parties accordant le financement, les fiduciaires agissant en leur nom et d'autres tierces parties ou les bailleurs de toute obligation découlant de la fabrication, de la conception, de la propriété, du financement, de l'utilisation, de l'exploitation et de la maintenance des appareils et des moteurs et de toute responsabilité délictuelle, que cette responsabilité découle ou non de la négligence desdites parties, mais les contrats excluent généralement les obligations découlant de leur négligence grave ou de leur inconduite volontaire. En outre, dans le cadre d'opérations de financement ou de location d'appareils et de moteurs, y compris celles portant sur des baux adossés, la Société en commandite accorde habituellement une indemnisation relativement à certaines incidences fiscales. La Société en commandite souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts du Fonds et le résultat par part du Fonds)

24 Éventualités (suite)

Quand la Société en commandite, à titre de client, conclut des contrats de services techniques avec des fournisseurs de services, soit essentiellement ceux dont l'exploitation d'une société aérienne constitue la principale activité, elle convient à l'occasion de dégager le fournisseur de services de toute obligation découlant de réclamations de tiers, que ces obligations découlent ou non de la négligence du fournisseur de services, mais les contrats excluent généralement les obligations liées à la négligence grave ou à l'inconduite volontaire du fournisseur de services.

Le montant maximal à payer en vertu des dégagements de responsabilité mentionnés ci-dessus, le cas échéant, ne peut être raisonnablement estimé. Le Fonds souscrit des assurances, ou en est autrement le bénéficiaire, eu égard à divers risques auxquels l'exposent ses activités (y compris la responsabilité délictuelle et certaines obligations contractuelles).

25 Événement postérieur à la date du bilan

La Société en commandite est parvenue à une entente avec Air Canada en ce qui a trait à l'établissement des nouveaux taux payables par cette dernière en vertu du CAC au titre des coûts contrôlables pour les trois prochains exercices (de 2009 à 2011 inclusivement). Les nouveaux taux sont rétroactifs au 1^{er} janvier 2009.